



Se rétracter après avoir signé un bon de commande

Par **Bertrand**, le **28/08/2011** à **10:30**

Bonjour,
Suite à une visite de l'xxxxxx(xxxxxx), ils ont diagnostiqué que ma charpente était attaquée par un insecte (visite des combles, etc.).
Ensuite, discussions avec le technicien, il me fait une estimation gratuite et me fait signer un bon de commande (que je signe précédé de "bon pour accord" et "lu et approuvé").
Seulement maintenant, après plusieurs recherches sur Internet et d'autres devis, je me suis fait avoir, le technicien m'a fait "peur" (technique de vente) donc j'ai signé dans la foulée, pour une somme bien trop importante à la vue de l'ampleur des travaux.
Je veux me rétracter, le délai de 7 jours est passé (de 5 jours).
Est ce que je peux quand même faire annuler ce bon de commande ? (une clause au dos stipule que je devrais payer 10 % (soit 510 €) mais si c'est le cas, je préfère encore ça que de payer 5.100 €.
Donc ma question : j'ai signé un "bon de commande", est ce que je peux faire annuler celui ci ?
Dans l'attente d'une réponse.
Merci beaucoup.

Par **pat76**, le **30/08/2011** à **17:35**

Bonjour
C'est suite à un démarchage à domicile ou à votre demande que s'était présenté ce technicien de xxxxxx?
Vous êtes certain que votre charpente est attaquée par un insecte?
Si c'est un démarchage à domicile, la législation de la consommation est très stricte à ce sujet et je vous conseille en allant sur le site de Légifrance dans la rubrique: Les Codes en Vigueur, de prendre connaissance dans le Code de la Consommation des articles L 121-21 à L 121-33.
Vous saurez ainsi, en cas de démarchage à domicile de la part de ce technicien de xxxxxx, si les textes du Code de la Consommation ont bien été respectés.
Un seul manquement à une clause et le contrat sera nul. Donc à vous de vérifier si tout est

conforme ou pas.

Par **Bertrand**, le **30/08/2011 à 21:32**

Bonsoir,rnrnmerci pour cette réponse.rnrnEn fait, c'était un démarchage téléphonique que j'ai bêtement accepté (soit disant sans aucun engagement, ils venaient inspecter ma charpente)rnrnet une fois chez, technique de vente, je me suis fait avoir.rnrnUne close dans le contrat stipule que je peux rompre le contrat unilatéralement injustifié avec une pénalité de 10%.rnrnDonc, je vais opter pour cette solution qui sera moins pire.

Par **pat76**, le **03/09/2011 à 12:18**

BonjourrnrnSi vous avez été démarché par téléphone par la société, c'est considéré comme du démarchage à domicile, donc vérifiez bien votre contrat dont les clauses des articles du codes de la consommation que je vous ai indiquées, doivent avoir été respectées sous peine d'entraîner la nullité du contrat.rnrnNe payez rien tant que vous n'aurez pas la certitude que la législation concernant le démarchage à domicile a bien été respectée.

Par **lucielili**, le **08/02/2013 à 16:09**

bonjourrnrnil ne faut jamais accepter un controle gratuit : rien n'est gratuit de nos jours les techniciens sont des commerciaux sans aucuns scrupules.rnvente forcé, manipulation mental, naiveté des gens : ce sont leur point fort.rnsi il ne trouve rien dans les charpentes, ils vontrncontrôler l'isolation et les tuiles pour vendre quelque chose.rnc'est la suite logique quand on fait rentrer quelqu'un chez soi : c'est du commerce à domicile. rnrnje suis bien placé pour le savoir je connais le reseau xxxxxx : pas jolie du tout.rnrnles consignes du réseau sont les suivantes : note dans tous les bureaux : interdiction de dire que nous sommes mandatés par la mairie. C'EST INTERDIT DE LE DIRE, nous devons dire nous sommes un organisme privé. rnrnvous pouvez annuler votre vente meme si la date est dépassé : si la société ne veut pas : tribunal tout simplement.rnen principe, il n'aime pas ça.rnrnaller visiter le site des forums xxxxxx et l'indicateur (site de mécontent) cela vous ouvrira les yeux sur l'actionnaire du réseau et de ses collaborateurs.rnrnsur le site l'indicateur : ce sont des anciens salariés du réseau qui témoigne.....bonne lecture

Par **pardon**, le **13/12/2014 à 01:00**

Je confirme j'y suis actuellement car je n' ai pas le choix n'ayant trouver aucun emploi et leur méthode de ventes sont tous simplement de l'abus de faiblesse.rnIls cibles en priorité les personnes seule, un peu naïve .rnJe fait le démarchage téléphonique et j' ai vraiment des remords de jeter les gens dans la gueule du loup. Malheureusement comme je l'ai dit au début . J'ai une famille a nourrir le marché de l'emploi est plutôt saturé. Je partirai dès que j'aurai une opportunité de travail qui me permettra de démissionner rnAlors si on vous appel en ce

présentant de l'xxxxxx ne les recevez pasEt oui effectivement il'ya bien cette affiche dans les bureau

Par **moisse**, le **14/12/2014 à 11:19**

Bonjour,rnTant qu'à relancer une conversation endormie depuis 2 ans, vous pouvez rajouter, cher @pardon, que vous êtes aussi répréhensible que votre employeur, la responsabilité pénale délictuelle étant personnelle.rnVous commettez en effet un délit en toute connaissance de cause.rnEn clair si l'employeur est condamné par une juridiction pénale pour escroquerie, abus de faiblesse...vous serez son accompagnateur.

Par **Pardonne**, le **06/01/2015 à 16:23**

Peut être mais c'est la responsabilité du gérant rnIls ont un service juridique béton et surf sur les limites de la loi sinon il ne pourrait déjà plus travailler depuis longtemps rnMon passage ete seulement pour prévenir rnPlutôt que guérir rnxxxxxx c'est un réseau d'escroc pour et dur rnDes commerciaux qui se cache après avoir fait signer des credit n'est scandaleux j'espère qu'un jour ils seront condamner et cesseront leur activité qui cible les personnes âgées et fragile

Par **moisse**, le **06/01/2015 à 16:39**

Bonsoir,rn[citation]Des commerciaux qui se cache après avoir fait signer des credit n'est scandaleux j'espère qu'un jour ils seront condamner et cesseront leur activité qui cible les personnes âgées et fragilern[/citation]rnAu moins quand vous serez devant le juge vous ne pourrez pas dire "je ne savais pas".rnJ'ai rarement vu venir exposer en ligne sa situation par un individu qui admet arnaquer volontairement les clients et espérer se faire coffrer un jour.

Par **aconnaitre**, le **16/03/2015 à 16:16**

bonjourrnje viens d'être nommé tuteur d'une personne qui c'est fait arnaqué par xxxxxx qui à déposé le bilan, impossible de joindre le franchiseur, repondeur de 7h00 à 23h00, si qq pouvait me donner l'adresse de la maison mère,symparnmerci xxxxxx

Par **moisse**, le **16/03/2015 à 16:57**

Bonsoir,rnVous ne paraissez pas avoir cherché.rnEnfin c'est ici:rn<http://www.xxxxxx/accueil.html>rnMais d'une façon générale le franchiseur ne répond pas des franchisés.

Par **aconnaitre**, le **10/03/2016 à 11:29**

bonjourrnoui j'ai cherché a les joindre tel et message, mais il ne réponde pas,rnj'ai porté plainte contre xxxxxx, car il sont au courant des agissements de cette franchise,rnje passe au tribunal le 27 avril, si certain ont signé avec xxxxxx et dossier de crédit merci d'apporter votre témoignage afin de ce faire rembourser

Par **Tiboudchouchou**, le **05/09/2017 à 17:29**

Merci pour les infos ! rnrnxxxxxx, A FUIR

Par **tintint76**, le **01/07/2019 à 15:03**

Bonjour marque de politessernrn rnrnj'ai fait faire des travaux suite à un démarchage à domicile par ahf (amelioration de l'habitat barentin,pour la pose d'une vph qui pour eux etait leur exclusivite et la nouvelle technologie, ce qui justifiait le prix +de 7000€(prix très exagere).ça fait un an que ça a ete pose et un technicien est venu remplacer le filtre et par la meme il m'a fait du baratin pour le materiel d'extinction incendie amai,soit disant obligatoire depuis 2012 et qui est aussi leur exclusivite,donec j'ai pris le kit propose et c'est en regardant sur internet net que je me suis aperçu que je me suis fait avoir pour les 2 interventions.maintenant ça a ete installe donc je n'ai plus de recours,mais je voulais prevenir les gens de ne pas se laisser avoir par ce genre de démarchage à domicile,ils ont le coup pour endormir les gens par leur vice et leurs mensonges.j'espère que mon courrier sera lu par beaucoup de gens et surtout les personnes âgées.J'ai 68 ans et je me suis fait avoir aussi patrick

Par **morobar**, le **02/07/2019 à 07:56**

Bjr,rnrnCela laisse à penser que les seniers à 68 ans voire plus jeunes sont de parfaits xxxxxx incapables de discernement.rnrnJ'en ai 71 itou mon épouse, ma belle-mère 93 et bien vous pouvez argumenter un bon moment avant de nous faire prendre des vessies pour des lanternes.